

DEC175557DR08

**Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources scellées et non scellées* » délivré à M. Isidro DA SILVA le 20 mars 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 19 mars 2020.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Isidro DA SILVA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Éric BUFFENOIR

Date 18 mai 2017